

**PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DE LA DIRECTION DU
DEPARTEMENT DE BIOLOGIE
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

Le Président de l'Ecole normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu la décision n° 19-033 du 27 mars 2019 portant organisation des élections de la direction du département de Biologie et création du bureau de vote,

Vu la décision n° 19-035 du 19 avril 2019 relative aux candidatures pour les élections de la direction du département de Biologie,

PROCLAME :

Conformément aux opérations électorales du 24 avril 2019, sont élus en qualité de directeur et de directeur adjoint du département de Biologie :

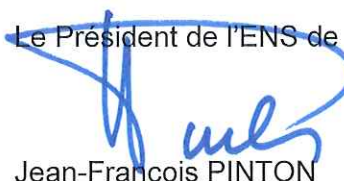
- **François ROUDIER**, directeur ;
- **Nathalie ALAZARD-DANY**, directrice adjointe ;

Taux de participation : 24,49 %.

Le mandat du directeur et de la directrice adjointe prend effet à compter du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 août 2019.

Fait à Lyon, le 24 avril 2019

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON